



# ECOLE & SYNDICALISME

Dispensé de timbrage

PAU PPDC

Déposé le 17-01-14

# P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



N°114

n° de décembre 2013

imprimé par nos soins

N° CPPAP : 0415 S 07349

Directeur de la publication : Sargeni-Chetaud

Exp: école et syndicalisme 0.70€



## Pas facile...

Pas facile de réclamer des postes dans un discours ambiant d'austérité présentée comme incontournable.  
Pas facile de revendiquer une baisse du temps de travail et une augmentation des salaires alors que l'on nous répète que le budget de l'Etat est au bord du gouffre.  
Pas facile de prôner des valeurs collectives quand les stratégies et les approches de l'éducation sont de plus en plus individuelles et divisent les enseignants.  
Pas facile de maintenir des exigences fortes quand les batailles menées ne portent pas leurs fruits.  
Pas facile donc de trouver les mots pour vous souhaiter des vœux sincères d'une année meilleure sans passer pour des utopistes en décalage !

## Et pourtant...

D'autres choix politiques sont possibles qui ne reposeraient pas sur une arnaque libérale qui depuis 30 ans ne cesse d'accroître la part de richesse produite pour le capital au détriment de celle des travailleurs.  
Certes, il faudrait déjà le courage de mettre en place une fiscalité plus juste où le taux d'effort (somme payée au regard du revenu) ne pèserait pas autant sur les classes modestes.  
Mais le SNUipp et la FSU ne se sont jamais contenté de la facilité ! Et renoncer entraînerait un désarroi dangereux... Avons-nous vraiment d'autres choix que de continuer à porter le défi d'une transformation de l'école pour une transformation sociale ?

**Alors voilà, nous vous souhaitons une bonne année, telle que vous la rêvez pour vous, telle que nous la rêvons encore, ensemble, pour l'école.**

*Le bureau du SNUipp-FSU 64*

# DEMI- JOURNÉES D'INFORMATION SYNDICALE

## 3 DATES

BAYONNE: MERCREDI 29 JANVIER (BOURSE DU TRAVAIL) 9H

PAU: MERCREDI 12 FÉVRIER (COMPLEXE) 9H

PAU: JEUDI 3 AVRIL, 17H 15

### POURQUOI ?

#### Des bonnes raisons de venir

Du temps pour s'informer, se rencontrer, pour débattre sur l'actualité, pour ne pas rester isolé dans sa classe, pour revoir les copains et finir autour d'un verre au café... Une parole libre. Un espace démocratique. Le SNUipp-FSU vous propose ce temps d'échanges ouvert à tous.

#### ... sur le temps de classe !

Il y a encore quelques années, nous nous retrouvions nombreux le vendredi après-midi à Bayonne et Pau pour échanger. Ecoles fermées, rotation pour la participation dans les équipes et personne n'y trouvait rien à redire : familles, administration... Et puis, lentement mais sûrement, les ministres successifs ont déconstruit le droit syndical et empêché l'expression des personnels en autorisant la tenue de ces réunions sur le temps « hors élève » prétextant de manière fallacieuse la continuité du service (celle qu'elle-même n'assure plus pour le remplacement d'un collègue absent). Il s'agissait bien, ne nous y trompons pas, de mettre à mal une capacité collective de réflexion et de résistance d'une profession. Alors, organisons-nous, reconquérons ce droit et retrouvons-nous nombreux !

### POUR QUI ?

Les enseignants des écoles,  
syndiqués au SNUipp  
ou pas,  
les EVS ou AVS



### COMMENT ?

- **pour les écoles à 4 jours:**

en informant l'IEN de votre participation: déduction de 3 heures des animations pédagogiques

- **Pour les écoles à 4,5 jours**

En informant l'IEN de votre participation: déduction de 1h30 des animations pédagogiques pour celle du 3 avril

En signalant à l'IEN votre intention de participer pour celle du mercredi 12 février au matin. Aucun refus n'a été émis lors de la première réunion de septembre dans ce même cadre.

## CARTE SCOLAIRE: LA DIÈTE CONTINUE !

### Propositions pour les Pyrénées Atlantiques: +1

Avec plus de 68 élèves supplémentaires attendus, le compte n'est pas bon ! Cette ridicule dotation, si elle met fin à des années de suppressions, ne sera pas à la hauteur de la refondation attendue. Elle ne permettra pas l'appel d'air nécessaire en maternelle et en bilingue; elle risque de fragiliser le rural; elle ne concédera pas l'augmentation des contingents des remplaçants; elle ne suffira pas à restaurer les RASED et ne répondra pas à l'attention urgente pour l'éducation prioritaire ni à la mise en place de dispositifs des « plus de maîtres que de classe » en nombre suffisant. Un non changement de plus...

### REPORT DES DÉBATS ET DES MESURES EN AVRIL: LE TEMPS DE L'ÉCOLE NE PEUT ÊTRE LE TEMPS ÉLECTORAL !

**Le Ministère de l'Éducation Nationale demande que les ouvertures et fermetures de classes dans le primaire aient lieu après les élections municipales. Le SNUipp-FSU 64 dénonce l'instrumentalisation de l'école publique à des fins politiciennes.**

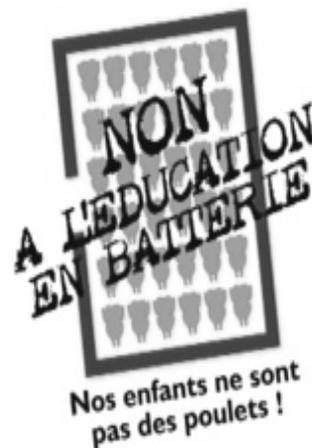
Le ministère a transmis des consignes aux DASEN-IA pour que les opérations de gestion d'ouvertures et fermetures de postes dans les écoles aient lieu après la fin des élections municipales du mois de mars 2013. Les remontées d'effectifs ont pourtant bien été demandées aux directeurs d'école à la mi-décembre pour des procédures prévues initialement en début février. La carte scolaire n'aura finalement pas lieu avant le mois d'avril.

Cette décision, provoquera forcément des retards et des contraintes de calendriers extrêmement importants pour les personnels enseignants et administratifs. Le mouvement des personnels pourrait être repoussé fin juin ou début juillet. Les personnels administratifs seraient pressés par ce calendrier qui se bousculerait avec les autres opérations de gestion de fin d'année. Les enseignants ne pourraient ajuster leurs mutations dans des conditions sereines. De même, de nombreuses écoles se retrouveraient en situation d'incertitude sur leur avenir, alors même que les lourdes modifications engendrées par la réforme des rythmes scolaires impliqueront une réorganisation importante. À terme, ce sont les conditions de la rentrée pour les élèves qui seraient perturbées.

### Le temps de l'école ne doit pas être celui du temps électoral !

On peut légitimement supposer que les limites du budget aboutissent à une carte scolaire en deçà des besoins qui feraient craindre des perturbations du débat de campagne. Il s'agirait donc de la part du gouvernement de ne pas handicaper les listes des candidats proches de la majorité présidentielle : c'est une instrumentalisation purement politicienne du service public d'enseignement au détriment de la transparence et de l'équité du débat public. Ce fut déjà le cas sous un autre gouvernement, on aurait pu espérer un changement de méthodes !

Le service public d'Éducation ne peut être considéré comme un simple enjeu électoral ! Le SNUipp-FSU demande que le calendrier habituel et initialement programmé permettant une sérénité dans les écoles et les services administratifs soit appliqué.



### CARTE SCOLAIRE Mémo

#### Quand ?

En avril... avant le 13 !

#### Comment ?

Deux commissions CTSD et CDEN où siègent le SNUipp-FSU (majoritaire) et le SE-UNSA+ la FCPE, les élus et les partenaires de l'école pour le CDEN

#### Une ouverture ?

- courrier du conseil de maîtres ou du conseil d'école à l'IEN + à l'IA pour une demande officielle
- fiche spéciale du SNUipp64, disponible sur le site

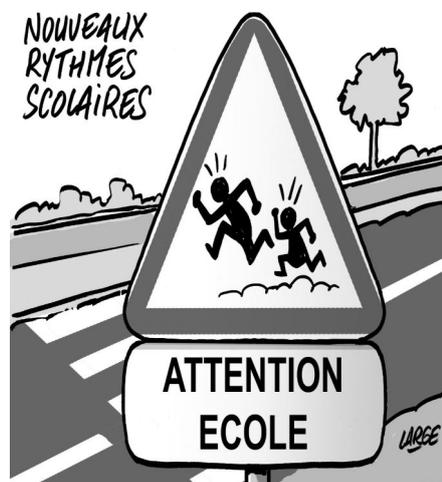
#### Une fermeture ?

- fiche spéciale à remplir sur le site du SNUipp64
- contact mail et téléphone avec le SNUipp64 pour des précisions
- courriers aux élus, à l'IEN pour argumenter le maintien du poste par le conseil des maîtres ou d'école.

# Rythmes scolaires: le gâchis !

**Cette réforme des rythmes, qui avance à marche forcée, reste le symbole du mépris à l'égard des enseignants du premier degré** (dédain des expertises des enseignants, des revendications du syndicat enseignant majoritaire, des complexités territoriales et focalisation sur l'extra scolaire...). Elle est source d'attentes déçues pour les uns, d'épuisements pour d'autres, de conflits avec les élus ici, de renoncements là bas ... Et les belles volontés affichées sont surtout tributaires d'un contexte socio économique et d'un décret étriqué. Loin du retour de l'éducation populaire, elle réduit souvent l'ouverture d'un partenariat pour une co-éducation à des horaires « pas trop mal ».

**C'était cela l'ambition de la refondation !**



**L'école maternelle**, est, une fois encore, la première victime soit des temps réduits à de la garderie en collectif lourd, soit des confusions de missions entre les activités péri-scolaires et les apprentissages de l'école. On entend souvent déjà la nécessité d'un traitement à part, sous entendant parfois une différenciation du volume horaire scolaire. Risque est grand alors de voir revenir la tentation de l'effacer au profit de dispositifs de la petite enfance, hors service public...

**Alors ce serait cela la lutte contre l'échec scolaire: proposer moins d'école ?**

**Cette réforme désorganise l'école:** elle morcelle les journées des enfants (entraînant régulièrement fatigue et confusion), elle alourdit souvent les conditions de travail des enseignants et elle accentue fortement les inégalités territoriales. On assiste au premiers pas d'une « dénationalisation » de l'école.

**C'est sur la base de ces analyses**, d'une enquête départementale précise, que le SNUipp-FSU 64 continue de dénoncer une réforme inappropriée et demande une réécriture du décret. Le stage qu'il a organisé avec Claire Leconte a permis de rappeler que des projets audacieux existaient depuis longtemps et avaient fait leur preuve. Ce qui ancre l'exigence de nos revendications dans un principe concret de faisabilité !

La volonté de les oublier, de les mettre hors la loi même lors de l'écriture du décret, l'entêtement à rester sourd aux oppositions et aux mobilisations, pourtant fortes, de la profession, interrogent et inquiètent.

Alors que les enseignants avaient besoin d'un nouveau souffle, on leur a offert le prolongement du mépris ! Mais nous ne renoncerons pas à faire entendre nos points de vue , nous avons appris la persévérance !

## Les enseignements de PISA

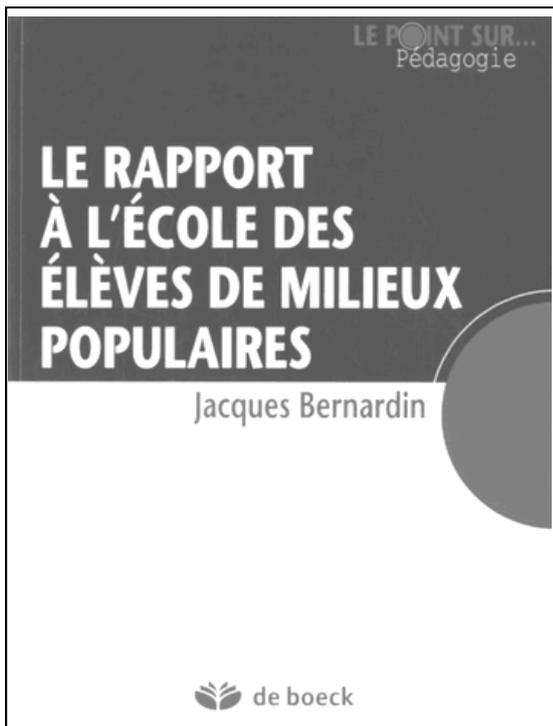
Tous les trois ans, le rapport PISA donne une photographie sur l'état des compétences des jeunes de 15 ans dans les pays développés et un nombre de pays associés.

La France est 25ème sur 65 en maths, 21ème en compréhension de l'écrit et 22ème en sciences. Un rang qui est à relativiser : ce ne sont pas les mêmes pays d'une année sur l'autre. Ce que PISA peut nous enseigner c'est surtout l'évolution par rapport à nous-mêmes grâce à un barème de compétences qui reste stable.

Au final pas de dégringolade: une baisse en maths, une amélioration en compréhension de l'écrit et une stabilité en sciences.

**Mais tout cela cache l'essentiel:** le système éducatif français est l'un des plus inégalitaires. Il produit un nombre croissant d'élèves de plus en plus faibles tout en favorisant les élites. Aux premiers rangs, tout va bien, mais au fond de la classe, ça s'effondre. C'est l'école de la République qui est remise en question.

**Et pourtant,** ce sont bien les écoles préparatoires qui sont écoutées, le premier degré, malgré une priorité annoncée, reste le maillon faible. Cela inaugure mal aussi les mesures pour l'éducation prioritaire qui devraient être annoncées sous peu, ou le peu de considération qui continue à être faite au RASED en nombre de postes.



LE POINT SUR...  
Pédagogie

**LE RAPPORT  
À L'ÉCOLE DES  
ÉLÈVES DE MILIEUX  
POPULAIRES**

Jacques Bernardin

Loin de renoncer à une démocratisation de l'école, de penser que tout a déjà été tenté, Jacques Bernardin, chargé d'enseignement en IUFM et président du GFEN, publie un petit ouvrage. A l'encontre de l'idée que les « dons » expliqueraient la réussite scolaire, il réfléchit sur les rapports que les élèves des milieux populaires entretiennent avec l'école: quel sens donnent-ils à leur présence à l'école? Qu'est-ce qu'apprendre pour eux? Quelles sont ces constances qui font la différence?

**A LIRE !**

de boeck

## Direction d'école : une duperie... de plus ?

**Les mesures arrêtées par le ministre sont maintenant connues. Temps et conditions de travail, pouvoir d'achat, reconnaissance de la fonction : plus qu'insuffisantes, certaines mesures s'avèrent même dangereuses.**



Rappelons tout d'abord qu'en tant que fonctionnaires, les enseignants, et donc les directeurs et directrices subissent depuis plusieurs années le gel du point d'indice se traduisant par une baisse de leur pouvoir d'achat de 10%, soit une perte sèche de 150 à plus de 250 euros selon leur échelon.

De la même manière, les réductions budgétaires successives ont conduit, comme dans les autres services publics, à dégrader leurs conditions de travail tout en augmentant leur temps et leur charge de travail.

**Rien d'étonnant donc** à ce que, selon 80% des retours de l'enquête nationale du SNUipp sur la direction d'école, les revendications premières portent essentiellement -et à juste titre-, sur du temps de décharge et une meilleure reconnaissance financière.

Sur ces deux questions, ce ne sont pas les réponses à dose homéopathique (voir ci-contre) du ministre qui vont changer la donne et encore moins satisfaire les personnels !

### Les mesures ministérielles

#### Temps de décharge

- **rentrée 2014** : Passage de deux à quatre jours par an pour les écoles de moins de quatre classes

**rentrée 2015** : une journée de décharge mensuelle pour les écoles de 3 classes et 1/3 de décharge hebdomadaire (une demi-journée supplémentaire) pour les écoles à 9 classes

**rentrée 2016** : une journée de décharge mensuelle pour les écoles de 2 classes et 1/3 de décharge hebdomadaire (une demi-journée supplémentaire) pour les écoles de 8 classes

#### APC

Rien de nouveau pour les écoles de 1 à 2 classes (6h de décharge).

Pour les écoles de 3 et 4 classes, 18 h de décharge d'APC au lieu des 9 h actuelles,

Pour les écoles de plus de 4 classes, dispense totale des heures d'APC

#### Part compl. de l'ISS

1 à 3 cl : 500 € (+ 200€)

4 cl : 700 € (+ 400€)

5 à 9 cl : 700 € (+ 100€)

#### Formation

3 journées supplémentaires de formation à la fin de la première année d'exercice.

#### Affectation

Intégration dans le barème du mouvement des directeurs d'école de l'ancienneté dans la fonction et affectation sur la base de postes spécifiques pour les écoles les plus complexes (notamment dans les zones les plus difficiles)

#### Amélioration de la carrière

1 point suppl pour le passage à la HC  
Création d'un nouveau grade (GRAF) qui pourrait concerner certains directeurs d'école.

**En revanche**, le ministre introduit des mesures de nature à modifier en profondeur la fonction, à isoler les directeurs des équipes pédagogiques, à fragmenter un peu plus encore la profession et le corps des professeurs d'école.

**C'est le cas notamment avec la création d'un grade fonctionnel (GRAF)** accessible à quelques-uns, par « désignation », sur des critères de « mérite ». Cette mesure, qui vise à installer des relais de l'autorité administrative dans les écoles tout en renforçant l'individualisation des carrières et des conditions d'accès arbitraires, affaiblira un peu plus le principe de règles communes pour tous, transparentes et contrôlables par les délégués du personnel en CAPD.

**C'est le cas aussi** lorsque le ministre décide de généraliser l'attribution de points supplémentaires dans les barèmes des mouvements départementaux proportionnelle à l'ancienneté dans la fonction, créant ainsi un barème « de direction » dans le mouvement général des professeurs d'école. Le profilage d'accessibilité à certaines écoles (et donc au grade fonctionnel ?) va induire des logiques de carrière aléatoires.

**C'est bien ce que veut le ministère** : que les DASEN puissent « choisir » les directeurs qui leur vont bien, qui relayeront et veilleront à l'application stricte des consignes tatillonnes et des injonctions autoritaires. Ceux qui ne se plieront pas à ce « rôle » de relais hiérarchique, qui auront un esprit un peu trop critique, qui s'accorderont quelques libertés dans l'application de recommandations contestables, qui privilégieront des projets d'équipes mêmes s'ils ne rentrent pas dans les cases bureaucratiques des documents administratifs, qui « oseront » contester une mesure de carte scolaire, tous ceux-là se verront relégués au rebut des méritants et se seront menacés de ne jamais atteindre le « graal » fonctionnel.



**On voit bien où se situe l'intérêt** de telles mesures pour l'administration, centrale ou décentralisée : privilégier l'encadrement au détriment de ceux qui font fonctionner les services publics. C'est une même logique gouvernementale, déjà en œuvre dans d'autres secteurs de la Fonction Publique.

**Mais les enseignants, les directeurs, les équipes pédagogiques et les élèves, qu'ont-ils à y gagner ?**

Le fonctionnement et la direction d'école méritent mieux que des mesures néo-libérales, que nous avons d'ailleurs combattues lorsqu'elles émanaient des gouvernements précédents. Nous n'avons pas besoin de petits chefs (ni de grands d'ailleurs !) dans les écoles, pas plus que de divisions supplémentaires entre professeurs d'école.

**Face aux difficultés croissantes du métier**, nous avons au contraire besoin de plus de travail en équipe et de plus d'unité et de solidarité professionnelle. Loin du leurre d'un statut idéalisé qui n'y répondra pas, cela suppose du temps pour toutes les écoles, quelle que soit leur taille, pour la direction, mais aussi du temps collectif, pour les conseils de maîtres et les conseils de cycles.

**Nous avons besoin de temps** pour construire des projets collectifs, pour appréhender en équipe les difficultés des élèves, pour faire le lien avec les RASED, avec les parents, avec le périscolaire, avec la médecine scolaire, avec les partenaires extérieurs, les centres médico-sociaux, les éducateurs de quartiers, la MDPH...

La hors classe doit être accessible pour tous les enseignants des écoles et une véritable revalorisation de l'indemnité de direction s'impose.

**Ça, ça serait du changement !!**

*Renaud Bousquet (directeur à Jurançon)*



## « égalité filles-garçons : au-delà des clichés »

Stage syndical FSU

avec **Cécile Ropiteaux**

(secteur droits et liberté du SNUipp-FSU national)

**Mardi 8 avril**

PAU 9h30-16h30

Amphi de la présidence de l' Université

- Une réflexion sur les préjugés et les représentations
- Des apports théoriques : notion de discrimination, de genre, norme, construction de l'identité, et à l'école ?
- Des pistes pédagogiques

L'année 2013 et l'inscription du mariage pour tous dans la loi a relancé des mobilisations aux relans homophobes et intégristes...

Alors que l'académie est pilote dans le dispositif « ABCD de l'égalité », un collectif de parents continuent des distributions de tracts mensongers à la sortie des classes du département. Ils présentent la lutte contre les discriminations à l'école comme un vice qu'il faudrait combattre et dénoncer !

Le SNUipp et la FSU, la FCPE ont interpellé l'administration et le préfet à plusieurs reprises sur le sujet. L'IA fait d'ailleurs une juste mise au point dans ses vœux de rentrée.

Alors que les missions de l'école sont pourtant clairement définies dans le cadre de la lutte contre les inégalités filles-garçons, ces initiatives mettant en avant la « théorie du genre » nous mettent parfois mal à l'aise...

### **Et vous, vous en êtes -où?**

Ce stage, c'est l'occasion de faire le point sur les constats, d'éclairer les termes et le rôle de l'école dans ces inégalités. Ce sera aussi la possibilité de réfléchir à nos pratiques et de partager des pistes de travail.

Alors n'hésitez plus, inscrivez-vous !

### **Pour participer ?**

Ce stage, comme tous les stages organisés par le SNUipp/FSU, est ouvert à tous les enseignants, syndiqués ou pas.

- Il faut déposer une demande d'autorisation d'absence un mois avant le stage, soit avant le 8 mars, date limite impérative en indiquant le titre du stage syndical.

- Envoyer également un mail d'inscription au SNUipp 64

( [snu64@snuipp.fr](mailto:snu64@snuipp.fr)).

- Une attestation de présence vous sera remise lors de la journée.

# Brèves d'actualités

## Remplacements et mercredi matin

Il a été demandé ici ou là aux remplaçants, y compris des collègues en remplacements longs sur des écoles à 4 jours, de se tenir disponibles près de leur téléphone les mercredis matins de 8h30 à 9H et de fournir à cet effet leur « 06 » à l'administration...

Non seulement nul texte oblige un PE à posséder un portable et donc encore moins à en délivrer le n°. De plus, cette démarche s'apparenterait à une astreinte: ce type de condition de travail ne figure pas dans les statuts des enseignants et entraînerait une rémunération forfaitaire, ce qui n'a fort probablement pas été prévu !

Les remplaçants affectés sur des écoles à 4 jours peuvent donc continuer à vaquer à leur activités habituelles si ils n'ont pas été avertis la veille, à l'école d'une nécessité de remplacement !

## CHANTIER METIER: FOCUS RASED

Les fiches métiers qui ont été discutées et amendées serviront de base aux futures circulaires. Ce groupe de travail était fortement attendu car le gouvernement précédent dès 2008 s'était fortement attaqué aux dispositifs d'aides pour récupérer des postes et transférer l'aide sur les enseignants seuls. La question des RASED avait été évoquée au cours de la campagne présidentielle et pour le SNUipp, l'évolution des missions qui était annoncée avec une pérennisation du dispositif ne devait pas consister à gérer l'existant mais bien à amorcer un développement des RASED permettant des interventions directes auprès des élèves et des équipes sur l'ensemble du territoire.

**C'est avec cette conviction que le SNUipp-FSU** s'est positionné autour de la table de discussion. A partir de ses propres amendements et ceux des associations professionnelles qu'il a portés, les fiches métiers ont évolué, en intégrant les dimensions de prévention, de remédiation, de suivi auprès des élèves. La liaison CM2-6<sup>ème</sup> est renforcée dans le sens de la concertation et non pas d'interventions directes en collège, comme le souhaitait le SE-UNSA préconisant un RASED et des psychologues du socle.

**Le ministère de son côté** souhaitait réaffirmer un dispositif en le recentrant sur les lieux où les difficultés sont les plus concentrées : éducation prioritaire et zone équivalente, notamment en milieu rural. Dans le même temps il souhaitait un pilotage renforcé de la part des IEN par la mise en place d'un « pôle ressource de circonscription », lieu de définition d'une politique de circonscription sur la prise en charge de la difficulté scolaire.

Dans ses premières propositions, il fractionnait le RASED avec d'un côté les maîtres G et les psychologues auprès de l'IEN et de l'autre les maîtres E au plus près des écoles et des classes. Le SNUipp a pu faire évoluer ce positionnement en faisant distinguer deux niveaux, celui de la **définition des priorités annuelles** dans le cadre d'un projet de circonscription réunissant l'ensemble des acteurs du RASED et, éventuellement d'autres personnes ressources, et celui de **l'opérationnalisation** au plus près des écoles, en accompagnement des équipes et en aide directe aux élèves. Suite aux interventions du SNUipp, la résidence administrative des personnels a été maintenue dans les écoles, permettant ainsi de préserver un travail de proximité sur un secteur

### Histoires de postes

La marge de manœuvre du ministère en matière de postes est réduite au volant des 7000 postes budgétisés pour l'évolution des pratiques pédagogiques, dispositif PDMQDC et RASED. Le développement des RASED sur l'ensemble du territoire nécessitera à l'évidence d'autres moyens.

**Dans le département**, lors de l'audience ASH du SNUipp le 9 décembre (voir CR sur site), le SNUipp a demandé le retour à temps complet des maîtres E ; l'administration a répondu qu'elle étudierait la question pour les zones sensibles du département. Suite à la prochaine carte scolaire.

### Dernières infos

- Le ministère annonce la tenue d'un groupe de travail pour les psychologues de l'Education nationale

- Le rapport sur la grande difficulté scolaire vient de paraître sur le site de l'Inspection générale. La question des RASED y est abordée. A vos lectures et commentaires....

*Françoise Dalia,  
représentante SNUipp lors des chantiers*

# Brèves financières

## Bonne nouvelle

Le jour de carence instauré en 2011 a enfin été abrogé, concrétisation un peu tardive de la promesse obtenue suite à la journée de mobilisation du 31 janvier 2013.

Cette abrogation est effective au 1er janvier 2014, pour les congés de maladie ordinaires débutant après le 31 décembre.

## 2014: pas mieux !

La grille des salaires des enseignants a été actualisée: les traitements des PE seront en baisse. Merci l'austérité et la persistance du gel du point d'indice.



## ISAE: cherchez la prime !

L'OCDE relève que les enseignants du primaire, après 15 ans d'ancienneté, gagnent 15 % de moins que la moyenne des enseignants de l'OCDE, soit 320 euros par mois !

Certes des premiers pas s'amorcent: une indemnité de 400 euros annuels et une augmentation du nombre de PE accédant à la hors classe...

Après la continuité du gel du point d'indice et au regard d'une inflation de 1,8% le salaire moyen va enregistrer une baisse du pouvoir d'achat de l'ordre de 430 euros; et si on y ajoute aussi une augmentation probable des cotisations retraite, cette prime apparaît tout de même au final comme... un moindre mal !

De plus, pour le SNUipp elle ne saurait être qu'une première étape vers l'égalité salariale entre primaire et secondaire. « *Même métier, même dignité* » et l'ISAE doit progressivement atteindre 1 200 euros par an et concerner tous les enseignants quels que soient leur fonction ou leur lieu d'exercice. A l'heure actuelle des collègues en sont privés: les CPC, les enseignants de SEGPA par exemple: injuste et inacceptable exclusion !

Le premier versement ( 200 euros, BRUT) a été versé en fin novembre, pensez à vérifier et à réclamer votre dû dans le cas contraire !

**Signez la pétition en ligne: l'ISAE c'est pour tout le monde !**

<http://www.snuipp.fr/L-ISAE-c-est-pour-tout-le-monde>



# Bulletin d'adhésion 2013/2014

66 rue Montpensier... 64000 PAU

snu64@snuipp.fr

En conformité avec la loi informatique et liberté du 6/01/78, j'accepte de fournir au snuipp les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ses informations dans des fichiers.

**Nom** .....

**Nom de jeune fille** .....

**Prénom** .....

Instituteur  PE  Echelon: .....

Adresse complète.....

.....

Date de naissance : .... /.... /.... Date de sortie IUFM: .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

**Ecole:** .....

Ville : .....

Fonction: .....

**Montant de la cotisation : .....**

Mode de paiement: 1 chèque  plusieurs chèques

prélèvements mensuels

Syndiqué(e) 20012 /13 : oui  non

Situation administrative :

Temps plein/ partiel – Disponibilité – Retraite – Autre

COTISATIONS			
ECHELON	Instituteur	PE	Hors Classe
1			
2			
3			211
4		133	216
5		139	221
6	124	147	231
7	127	156	241
8	133	167	
9	140	178	
10	147	193	
11	162	206	

Situations particulières	
Spécialisés, PEMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	+10 €
CPC	+5 €
AE, AVS, EVS	Cotis:25 €
Dispo, congé parental	Cotis:72 €
PES	Cotis:100 €
Etudiants (M1; M2)	Cotis:15 €
Retraités	95 €
Temps partiels	Cotis échelon x par % temps partiel

Pour les prélèvements automatiques, merci de fournir un RIB.

Je souhaite renouveler mon prélèvement automatiquement les années suivantes: OUI  NON

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Autorisation de prélèvement	
Nom et adresse du débiteur	Nom et adresse du créancier SNUipp-FSU 64 66 rue Montpensier 64000 Pau
Compte à débiter	Désignation de l'établissement teneur du compte
<b>Etablissement</b>	<b>Guichet</b>
<b>N° de compte</b>	<b>Clé</b>
Date et signature:	

## SOMMAIRE

P 1	Edito
P2	Se rencontrer: demi-journées d'infos syndicales
P3	Carte scolaire, dotation et report: comme avant !
P4	Rythmes scolaires: le gâchis !
P5	PISA: les leçons...
P6-7	Direction d'école: leurre et mauvais compte
P8	Filles- garçons: au-delà des clichés. Le stage
P9	Brèves d'actualités: remplacement et RASED
P10	Brèves financières
P11	Bonne résolution: je milite, je me syndique!
P12	Sommaire et rendez-vous

## Prochains rendez-vous

29 janvier: demi journée d'infos syndicales Bayonne  
3 février: CAPD règles mouvement et contingent CAPA SH  
12 février: demi journée d'info syndicales Pau  
3 avril : demi journée d'infos syndicales Pau  
8 avril: stage égalité filles garçons: au-delà des clichés Pau  
Début avril: carte scolaire



# SNUipp-FSU 64

66 rue Montpensier  
Villa Fanny  
64 000 PAU  
tél. : 05 59 80 28 27  
Mail : [snu64@snuipp.fr](mailto:snu64@snuipp.fr)

### PERMANENCES

lundi -mardi  
de 14 à 17 heures.  
Mercredi-jeudi-vendredi  
de 9 à 12 heures.

### Délégués

#### du Personnel

Dalia Françoise,  
Blanchard Mathilde,  
Moreau Yann,  
Formet Pierrette,  
Roux Méline,  
Alchouroun Katy,  
Beaumat Catherine,  
Carricart Stéphanie,  
Oury Hélène,  
Senderain Cécile,  
Belles Georges  
Gassan Philippe

### Secrétariat

#### départemental

Mathilde BLANCHARD

Marie ACEDO  
Catherine BEAUMATIN  
Françoise DALIA  
Georges BELLES  
Gwenaël MALLE  
Laurence RONDELAUD  
Mélina ROUX  
Cécile SENDERAIN

### Trésorerie

Mélina ROUX  
Ludivine PASTOR

Sur notre site  
[64.snuipp.fr](http://64.snuipp.fr)

- CR du stage de Claire Leconte
- CR comité de suivi
- Dossiers fille-garçon